



## **Relevé de conclusions CGT portant sur la réunion DGAF portant sur le nouvel agenda conditions de travail**

**Présents : La CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, FA, Syndicat des cadres hospitaliers**

**Absents : les employeurs territoriaux, FHF**

**La DGAFP**, par la voix de sa directrice, nous présente le nouvel agenda social pour les mois à venir portant sur l'amélioration des conditions de vie au travail. (voir diaporama en PJ)

Celui-ci commencera par 6 réunions portant sur la pénibilité. Le contenu des réunions sera dévoilé au fur et à mesure de l'avancée des travaux. A la suite, un nouveau cycle **d'au minimum** 6 réunions est prévu afin d'aborder la thématique de la gestion des âges pour terminer sur des travaux portant sur l'amélioration des conditions de vie au travail incluant avec le dossier de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**La CGT** à la suite, a lu la déclaration liminaire (voir PJ)

**Pour la DGAFP**, l'objectif est d'établir un constat partagé sur l'ensemble des thématiques avant d'ouvrir une éventuelle négociation sur le volet « Pénibilité »

**L'ensemble des organisations syndicales** ont demandé un éclaircissement sur les différentes thématiques afin de pouvoir appréhender le contenu de chaque dossier.

Prochaine réunion portant sur la pénibilité **le 25 novembre 2013**

**Pour la CGT**, il y a une grande confusion sur le dossier « Pénibilité ». En effet, un amalgame est fait entre les mauvaises conditions de travail engendrant des conséquences sur la qualité du travail et les facteurs de « Pénibilité », à identifier, qui eux ne peuvent être supprimés sinon à penser supprimer les missions de service public (par exemple des policiers, douaniers, surveillants de prison, sapeurs-pompiers, infirmières, égoutiers, etc.). La CGT exige que le dossier de la prévention et de la réparation (service actif) soient liés.

L'approche faite sur le dossier « Amélioration des conditions de vie au travail » par la DGAFP nous semble d'un très grand flou. L'éclairage fait par la DGAFP ne nous a pas permis d'éclairer les nombreuses zones d'ombres tant sur le calendrier que sur le contenu des différentes réunions ainsi que sur les travaux portant sur la pénibilité.